

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GERS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15

DATE DE LA CONVOCATION :
22/05/2026Objet : Vente parcelles zone
Labarthète

Délibération N° 67-2026

SEANCE ORDINAIRE N°06-2026

Du 26 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline, RAGUENEAU Laure, POUTEAU Lionel, GAURAN Jean-Luc

Absente excusée: VILLEMUR Michèle

Secrétaire de séance : DESIRAT Véronique

Procurations : VILLEMUR Michèle donne procuration à VILLADIEU Catherine

Vu la délibération n°57-2024 du 17 septembre 2024 relative à la vente de la parcelle cadastrée section AB n°41 à la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ;

Vu la délibération n°45-2025 du 19 mai 2025 approuvant la vente de la parcelle section AB n°41 d'une superficie de 42 549 m² pour un montant de 106 372,50 € ;

Considérant qu'afin de délimiter précisément et de manière cohérente la future zone d'activité économique de Labarthète, il convient d'intégrer plusieurs parcelles complémentaires au projet de cession ;

Monsieur le Maire propose de céder à la Communauté de Communes Bastides de Lomagne les parcelles suivantes pour l'euro symbolique :

Parcelles	Superficie
AB 42	14 m ²
AB 43	18 m ²
AB 44	38 m ²
AB 45	116 m ²
Total	186 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AB n°42, 43, 44 et 45 à la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ;
- **FIXE** le montant de cette vente à l'euro symbolique (1 €) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, Véronique DESIRAT

